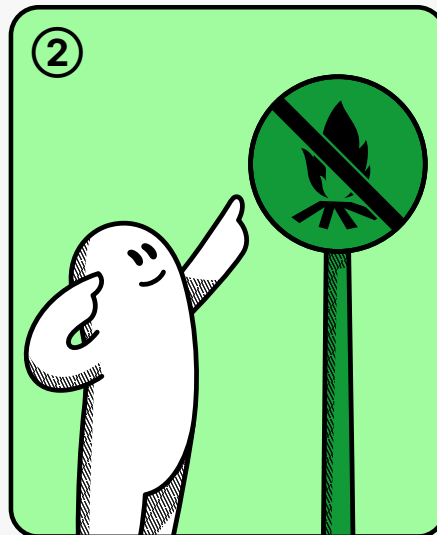
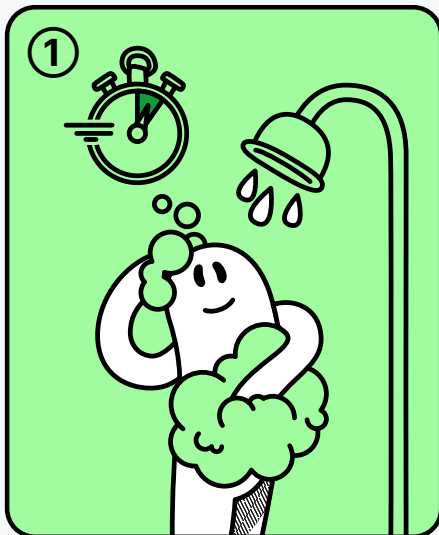
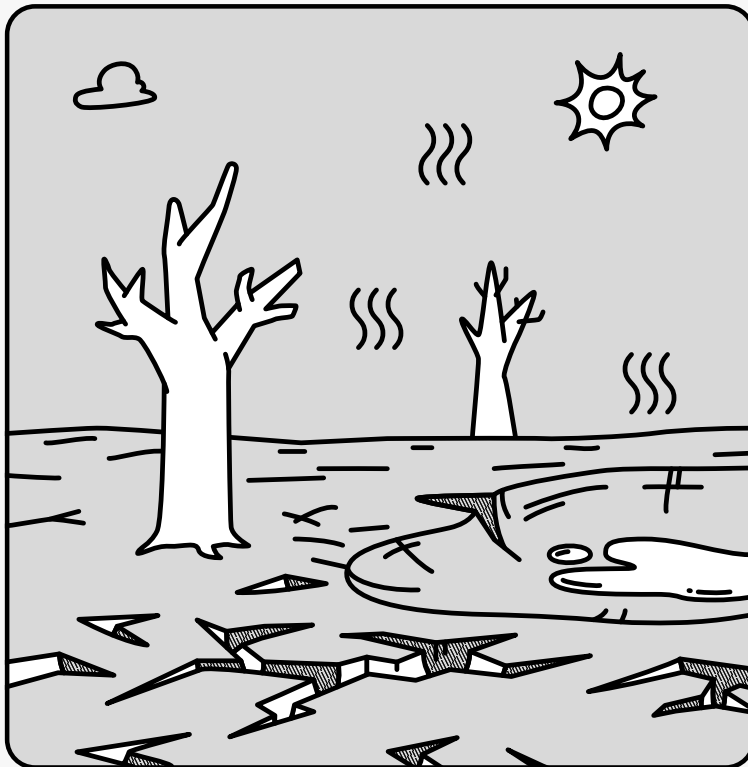


SÉCHERESSE

LA NOTICE D'URGENCE



LA NOTICE QU'ON PRÉFÈRE AVOIR LUE AVANT.
TOUS LES BONS GESTES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE
SUR [VD.CH/NOTICES-URGENCE](https://www.vd.ch/notices-urgence).

EN CAS DE SÉCHERESSE

- ① Économiser l'eau au quotidien
- ② Respecter les interdictions d'allumer du feu
- ③ Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage

EN CAS DE SÉCHERESSE, JE DOIS :

① ANTICIPER

JE CONNAIS LE DANGER

La sécheresse correspond à une période prolongée avec peu ou pas de précipitations. Lorsque la pluie se fait rare pendant plusieurs semaines ou mois, les sols, les rivières et les nappes phréatiques se dessèchent progressivement.

En Suisse, la sécheresse peut apparaître surtout lors de périodes de chaleur prolongées mais aussi tout au long de l'année lorsqu'une absence de précipitation se prolonge sur une durée importante. Elle peut entraîner une baisse du niveau des cours d'eau, une diminution des réserves d'eau et des difficultés pour l'agriculture et les écosystèmes.

Même si elle s'installe souvent progressivement, ses effets peuvent être importants pour l'environnement, pour l'approvisionnement en eau et pour certaines activités humaines.

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Baisse du niveau des rivières, des lacs et des nappes phréatiques
- Restrictions d'usage de l'eau (pompage agricole, arrosage, lavage, remplissage de piscine)
- Risque accru d'incendies de forêt et de végétation
- Manque d'eau pour l'agriculture et les cultures
- Impacts sur la faune, la flore et les milieux naturels
- Difficultés pour certaines activités (agriculture, pêche, navigation et loisirs)
- Diminution de la qualité de l'eau dans certains cours d'eau
- Impacts possibles sur l'approvisionnement en eau dans certaines régions

② PLANIFIER

JE ME PRÉPARE

- Économisez l'eau au quotidien (prenez des douches plus courtes, utilisez les machines à laver uniquement lorsqu'elles sont remplies).
- Installez si possible un système de récupération d'eau de pluie pour le jardin.
- Privilégiez des plantes et des aménagements extérieurs adaptés aux périodes sèches.
- Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuites d'eau dans votre logement.
- Informez-vous sur les éventuelles restrictions d'usage de l'eau dans votre commune.
- Prenez connaissance des consignes concernant les feux en plein air et les barbecues.

③ AGIR

JE SAIS QUOI FAIRE

- Respectez les restrictions d'usage de l'eau décidées par les autorités.
- Limitez les usages non essentiels de l'eau (arrosage du jardin, lavage de voiture, remplissage de piscine).
- Arrosez le jardin uniquement si nécessaire, de préférence tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation.
- Privilégiez l'arrosage ciblé au pied des plantes plutôt que l'arrosage général.
- Utilisez de l'eau de pluie récupérée pour arroser le jardin lorsque cela est possible.
- Respectez les interdictions d'allumer du feu en forêt ou à proximité.
- Signalez immédiatement tout départ de feu au 118.



REBONDIR

QUE FAIRE APRÈS ?

- Continuez à adopter une consommation d'eau responsable.
- Vérifiez l'état de votre jardin et de vos installations après la période de sécheresse.
- Adaptez progressivement vos pratiques et aménagements aux périodes plus sèches.
- Restez attentif aux informations des autorités sur l'état des ressources en eau.
- Maintenir les gestes de prévention : Ils restent efficaces avant, pendant et après une période de sécheresse.

CANAUX OFFICIELS POUR S'INFORMER

- OFEV Office fédéral de l'environnement – informations de la Confédération sur la sécheresse et les ressources en eau : ofev.admin.ch
- Situation actuelle de la sécheresse en Suisse : secheresse.admin.ch
- Informations du Canton de Vaud sur l'eau et les éventuelles restrictions : vd.ch/eau
- Application Alertswiss – alertes et recommandations en cas de danger : alertswiss.ch
- Information sur le danger d'incendie : www.vd.ch/environnement/foret/incendies-de-foret